



<https://girondelacote22.ch>

Tir du giron de la Côte

Fusil 300m

Place de tir: Stand de Tir de Bursins, Rte de la Perette, Bursins

Coordonnées GPS 46°45'78.4"N 6°28'99.8"E

8 cibles Polytronic TG3003

Samedi	11 juin 2022	08h00 – 12h00 13h30 – 18h00
Dimanche	12 juin 2022	08h00 – 12h00 13h30 – 18h00
Samedi	18 juin 2022	08h00 – 12h00 13h30 – 18h00
Dimanche	19 juin 2022	08h00 – 12h00 13h30 – 18h00

Plan de tir :

1. Dispositions générales

1.1 Principes

En prenant part au Tir du Giron de la Côte, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

1.2 Inscriptions

A l'avance, par l'intermédiaire des sociétés.

1.3 Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions seront remises sur place aux ayant droits.

Les autres prix seront remis lors de la partie officielle le dimanche de la fête, soit le 26 juin 2022.

1.4 Livret de tir

Il est obligatoire pour tous les participants. Les feuilles de stand doivent être présentées au bureau après les tirs.

Prix du livret : CHF 7,-

1.5 Participants

Le tir est ouvert aux membres des sociétés de jeunesses de la Côte, des sociétés de jeunesses invitées, ainsi qu'aux sociétés locales, autres sociétés de tirs ou tireur individuel.

1.6 Munition

Seul est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF. 0.35, taxe de sport comprise, son prix est inclus dans celui des passes. Les douilles restent propriété de la société de tir Les 3B.

1.7 Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux normes de la fédération suisse des tireurs (FST) ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés par le DMF. Il est interdit de transporter dans le stand ou laisser au râtelier une arme chargée. Aucune housse ne sera tolérée dans le stand. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel perdu ou endommagé. **Fusil standard et armes libres non acceptés.**

1.8 Sécurité & infractions.

Sur la place de tir, de fête et dans le stand, toutes les armes devront être sans magasin, culasse ouverte et assurées. **Contrôle des armes obligatoire avant les tirs. Tous tireurs en état d'ébriété sera interdit de tir. Les infractions au règlement entraînent l'annulation des résultats.**

1.9 Déroulement et règles de tir

Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs.

1.10 Tirs

Chaque société membre du Giron est tenue de participer aux tirs.

1.11 Assurances

Tous les tireurs et personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'AAST. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'AAST.

1.12 Dispositions finales

Le tir est organisé par la société de tir Les 3B en accord avec le comité d'organisation du Giron de la Côte.

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. L'organisateur se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par la commission de tir.

2. Disposition des cibles.

2.1 Cible exercice

La cible exercice est **facultative**.

Arme :	Selon point 1.7 des dispositions générales
Champ des points :	Cible A10
Programme :	5 coups cpc
Position :	Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied Fusil d'assaut sur bipied réglementaire
Prix de la cible :	CHF 5.- munitions comprises
Rachat :	illimité
Distinction :	Aucune Aucun classement

2.2 Cible Bateau « Giron ».

La cible « Giron » est réservée et obligatoire pour les membres des sociétés de jeunesses et sans possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.7 des dispositions générales.
Champ des points :	Cible A10
Programme :	10 coups cpc, sans feu de série
Position :	Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied Fusil d'assaut sur bipied réglementaire
Prix de la cible :	CHF 19.- munitions comprises
Rachat :	Aucun
Distinction :	Aucune
Classement :	Compte pour le classement des sociétés et des trois cibles.

2.3 Cible Trésor « Individuel ».

La cible « Individuel » est réservée et obligatoire pour les membres des sociétés de jeunesses et sans possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.7 des dispositions générales.
Champ des points :	A10
Programme :	6 coups cpc et 4 coups en série sans limite de temps.
Position :	Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied Fusil d'assaut sur bipied réglementaire
Prix de la Cible :	CHF 19.- munitions comprises
Rachat :	Aucun
Distinction :	Aucune
Classement :	Classement individuel et des trois cibles.

2.4 Cible Gouvernail « Médaille ».

La cible « Médaille » est facultative pour tous les tireurs avec possibilité de rachat.

Arme :	Selon point 1.7 des dispositions générales.
Champs des Points :	A10
Programme :	5 coups cpc et 3 coups en série sans limite de temps.
Position :	Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied Fusil d'assaut sur bipied réglementaire
Prix de la cible :	CHF 20.- munitions comprises (rachat 15.-).
Rachat :	illimité, mais uniquement pour l'obtention de la médaille.
Distinctions :	Médaille du giron ou carte couronne à 15.- .

Membres sociétés de jeunesse :
MQ/Fass90/Fass57 hommes et femmes 63 pts

Autres tireurs : Mq /Fass 90 / Fass 57 03 & 02
E 68 pts / V-J 66 pts / SV-JJ 65 pts

Classement : Classement des trois cibles (uniquement la 1^{ère} passe).

Les rachats sont conçus uniquement pour l'obtention de la distinction.

2.5 Cible Caraïbes « anciens ».

La cible « Anciens » **est obligatoire pour les anciens membres et les non-membres d'une société de jeunesse.**

Arme : Selon point 1.7 des dispositions générales.

Champ des points : A10

Programme : 6 coups cpc et 4 coups en série sans limite de temps.

Position : Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied

Fusil d'assaut sur bipied réglementaire

Prix de la Cible : CHF 19.- munitions comprises

Distinction : Aucune

Rachat : Aucun

Classement : Classement des anciens

2.6 Cible Milles Sabords « groupe anciens ».

La cible « Groupe Anciens » est obligatoire pour les anciens membres et les non-membres d'une société de jeunesse.

Arme :	Selon point 1.7 des dispositions générales.
Champ des points :	A100
Programme :	5 coups cpc
Position :	Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied Fusil d'assaut sur bipied réglementaire
Prix de la Cible :	CHF 19.- munitions comprises
Distinction :	Aucune
Rachat :	Aucun
Classement :	Classement groupe anciens

3. Récapitulation des classements.

Classement Individuel

Roi (catégorie Giron): Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuel » déterminera le Roi du Giron.

Reine (catégorie Giron): Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuel » déterminera la Reine du Giron.

Lors d'une égalité dans les classements individuels, le nombre de dix fera fois suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrivent pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Classement des trois passes

Premier aux trois passes :

L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuel » ainsi que la 1^{ère} passe « Médaille » détermineront le premier aux trois passes.

Première aux trois passes :

L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuel » ainsi que la 1^{ère} passe « Médaille » détermineront la première aux trois passes.

Lors d'une égalité dans les classements aux trois passes, le résultat de la passe « Giron » fera fois. Quand la passe « Giron » n'arrivent toujours pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Classement des Anciens et Autres :

Premier des Anciens et Autres

Le meilleur résultat de la passe « Anciens » déterminera le premier des Anciens et Autres.

Première des Anciennes et Autres

Le meilleur résultat de la passe « Anciens » déterminera la première des Anciennes et autres.

Lors d'une égalité dans les classements individuels, le nombre de dix fera fois suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrivent pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leurs âges seront pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

Classement des groupes Anciens et Autres :

Premier groupe Anciens et Autres

Est premier, le groupe dont l'addition des 4 meilleures passes est la plus élevée. En cas d'égalité, l'appui du 5ème tireur fait foi.

Calcul des résultats des Sociétés :

Le résultat par société est obtenu en prenant la moyenne des résultats obligatoires de la passe « Giron » (70% des tireurs à raison des meilleurs) augmentée du 2% de la moyenne des tireurs restants.

Lu et approuvé :

Commission de tir:

Président de la commission de tir:

Président de la société de tir Les 3B:

Flavien Barros

Fred Humbert

Responsable des tirs :

Nicolas Goy

Société Vaudoise des Carabiniers
Approbation du plan de tir : le 30 avril 2022

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquet